

L'OCDE s'interroge sur
les effets économiques
de l'héritage



La fiscalité sur l'héritage

L'OCDE, qui réunit 37 pays parmi les plus développés du monde, a recommandé dans un rapport publié en mai 2021 de renforcer la fiscalité sur l'héritage pour réduire les inégalités et augmenter les recettes publiques. La taxation de l'héritage partage les économistes.

L'actualité

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui réunit 37 pays parmi les plus développés du monde, a recommandé dans un rapport publié mardi dernier [de renforcer la fiscalité sur l'héritage](#). Soulignant « **la forte concentration des richesses dans les pays de l'OCDE ainsi que la répartition inégale des successions, qui aggrave d'autant les inégalités** », elle estime que les impôts sur les successions « peuvent réduire la concentration des richesses et améliorer l'égalité des chances ».

Seuls 23 des 37 pays qui composent l'OCDE appliquent actuellement un impôt sur les successions. L'OCDE avance que « **les recettes générées par les impôts sur les successions et les donations représentent seulement une très faible part du total des recettes fiscales** » dans ces pays. Le rapport constate également que des exonérations ou des allègements fiscaux « **limitent considérablement les recettes collectées par ces impôts** ». « Bien que la majorité des pays de l'OCDE prélèvent des impôts sur les successions, ils mobilisent moins de recettes et réduisent moins les inégalités qu'ils pourraient le faire s'ils étaient bien conçus », affirme ainsi Pascal Saint-Amans, responsable des questions fiscales au sein de l'organisation.

La légitimité de l'héritage

L'héritage est le patrimoine laissé par une personne à son décès et transmis par voie de succession. Il peut par exemple s'agir d'un bien, d'un placement ou encore d'une entreprise. Les économistes sont partagés sur la légitimité de l'héritage. Pour certains, comme l'économiste français Barthélemy Prosper Infantin, l'un des principaux chefs de file du mouvement de pensée saint-simonien au XIXe siècle, **les moyens de production, telle qu'une entreprise, doivent être utilisés par les personnes les plus compétentes et pas nécessairement par les héritiers**. L'économiste américain Frank William Taussig estime dans son ouvrage « Principles of Economics » publié en 1911 que « l'héritage est une part indispensable de la propriété privée ». Dans un article consacré à l'héritage dans la pensée économique publié en 2010, les économistes français Jérémy Ducros et Benjamin Vignolles notent qu'il est considéré comme une incitation à accumuler des richesses et à investir. Dans une telle optique, « **seule la perspective de transmettre du patrimoine à un membre de sa famille serait capable d'inciter les individus à accumuler et à investir** », expliquent-ils.

Le creusement des inégalités

Selon le rapport de l'OCDE, les successions et donations déclarées par les 20 % des ménages les plus riches sont en moyenne « près de 50 fois supérieures à celles déclarées par les 20 % des ménages les plus pauvres ». L'OCDE estime ainsi que « **les personnes plus riches sont davantage susceptibles de recevoir un héritage et que cet héritage est généralement d'une valeur supérieure** », alimentant les inégalités de patrimoine. Une telle conclusion rejoint celle d'une étude de l'institut d'études statistiques Insee publiée en 2017 selon laquelle, en France, « le patrimoine net des ménages dont un membre a reçu un héritage au cours de sa vie est de 353 900 euros en moyenne (contre 235 900 euros en moyenne dans l'ensemble de la population) ». Les économistes français Luc Arrondel et André Masson affirment dans un article publié en 2011 que « l'héritage constitue [un facteur important de concentration des patrimoines](#) et un **vecteur privilégié de la reproduction des inégalités** d'une génération à l'autre ».

Les droits de succession ont rapporté à l'État français 12,6 milliards d'euros en 2020, en hausse de 68 % par rapport à 2012, selon le rapport sur le budget de l'État publié en avril par la Cour des comptes, chargée du contrôle de la dépense publique. Les recettes des droits de succession ont représenté 5 % du total des recettes fiscales nettes de l'État en 2020.

La taxation de l'héritage

Dès 1848, l'économiste britannique John Stuart Mill propose, dans son ouvrage « Principes d'économie politique », de plafonner le montant de l'héritage. Ce mécanisme a pour objectif « **d'éviter les phénomènes de rentes, l'incitation à l'oisiveté ou à la paresse des héritiers, et de l'autre la perpétuation des trop grosses fortunes** », précise dans un article publié en 2018 André Masson. Pour l'économiste britannique John Maynard Keynes, la taxation de l'héritage permet de réduire les inégalités, comme il l'explique dans son ouvrage « Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie » publié en 1936. Plusieurs économistes s'opposent aux taxes sur l'héritage. L'économiste britannique David Ricardo souligne, dans son ouvrage « Des principes de l'économie politique et de l'impôt » publié en 1817, qu'une telle taxe risque de réduire le revenu général du pays, car **avec moins de revenus, les héritiers seront moins enclins à procéder à des investissements**.

Les droits de succession en France

Les premiers pays de l'ère moderne à mettre en place une taxe sur l'héritage furent l'Angleterre et la France au XVIIIe siècle, suivies de l'Italie et de l'Allemagne au XIXe siècle, afin que l'État puisse bénéficier d'une nouvelle recette fiscale « relativement peu sensible au cycle économique », souligne l'économiste français Clément Dherbécourt dans un article publié en 2019. En France, l'héritage est taxé à l'aide **des droits de succession prélevés par l'État**. La succession se fait après le décès de la personne. Plus le lien de parenté avec le défunt est lointain, plus les droits de succession sont élevés. La taxation est ainsi modérée pour les transmissions aux enfants grâce à des abattements. **En 2016, le taux d'imposition effectif moyen sur les actifs transmis s'élevait à 5 %**, selon une étude publiée en 2018 par France Stratégie, un organisme d'études et de prospective qui dépend du Premier ministre. Certains mécanismes permettent de contourner les droits de succession comme le recours aux contrats d'assurance-vie qui en sont largement exonérés.

Pour aller plus loin

HISTORIQUE

Dans un article publié en 2010 dans la revue Regards sur l'économie, les économistes Jérémy Ducros et Benjamin Vignolles **racontent comment la pensée économique s'est emparée de la question de l'héritage et de sa taxation**.

→ [Lire l'article](#).

INFLUENCE

Quelles sont les inégalités qui découlent de l'héritage et doit-on le supprimer ? Dans une vidéo publiée en février 2020, le journal Le Monde **détaille plusieurs études sur ce sujet**. Selon l'une d'elles, l'influence de l'héritage sur la reproduction sociale est telle que l'élite anglaise de 2012 est issue des mêmes familles qu'en 1170.

→ [Voir la vidéo](#).

Source : <https://www.brief.eco/>